

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HIRTZFELDEN
SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2019**

Sous la présidence de Madame Agnès MATTER-BALP, Maire

Mme le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.
À la suite du décès brutal de Monsieur Jean-Mathieu Michel, maire de Signes, le 5 août dernier, Madame le Maire demande une minute de silence.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2019
2. Finances (admission en non-valeur, virement de crédit, décision modificative, compte-rendu)
3. Délégations du Conseil municipal au Maire
4. Agréments des associés du lot de chasse n°3
5. Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin : Révision des statuts
6. CCPRB : montant définitif des Attributions Compensatrices 2019
7. CCPRB : rapport 2018 du service des déchets ménagers et assimilés
8. Modification des horaires d'un adjoint technique
9. Suppression du poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe
10. Suppression du poste d'adjoint technique territorial
11. Annulation de la délibération n°4 du 15 octobre 2009 – Agrément pour un TIG
12. Informations – Communications

Présents :
M. Stéphane SENEZ, 1^{er} adjoint
M. Christophe BITARD, 2^{ème} adjoint
Mme Myriam NAEGELIN, 3^{ème} adjointe
Mme Valérie BIRGLEN, 4^{ème} adjointe

M. Frédéric BILLAUD, M. Frédéric GOETZ, Mme Sandrine BLONDEAU, M. François GUTLEBEN, Mme Evelyne BOLL, M. Maurice PLOSKONKA, M. Joël JECKER, Sylvie NOTO-SUPPIGER, les conseillers.

Absents excusés : Valérie DABROWSKI, Paul SCHUBNEL

Ont donné procuration : Valérie DABROWSKI à Agnès MATTER-BALP

Sur proposition de Mme le Maire, M. Stéphane SENEZ, adjoint au maire, est nommé secrétaire de séance. Il sera assisté de Mme Céline BARQUIN, secrétaire de mairie.

Point n°1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2019

Madame le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2019, expédié à tous les membres. Il est approuvé à l'unanimité dont deux abstentions (J. Jecker, F. Billaud).

Point n° 2 - Finances (virement de crédit, décision modificative, compte-rendu)

Néant

Point n° 3 - Délégations du Conseil municipal au Maire

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil municipal du 24 avril 2014.

(3) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Décisions municipales relatives à la location de la salle polyvalente :

Dates	Locataire	Objet de la location	Prix de la location
26/05/2019	Habitant de la commune	Fête privée	274,80 €
07/06/2019	ACCH	Fête de la Fraxinelle	560,40 €
15/06/2019	Habitant de la commune	Fête privée	473,00 €
21/06/2019	Habitant de la commune	Fête privée	723,00 €
29/06/2019	JMH	Musique en feu	550,00 €

(13) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les zones U et NA prévues au POS ;

Madame le Maire informe que trois déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées depuis la dernière séance, aux demandes respectives de Me Magali MULHAUPT, 8 rue de la Gare à Colmar, le 28 mai 2019, Me Serge VOROBIEF, 3 rue des Vallons à Mulhouse et Maître Sophie WINTZENRIETH, 4 rue de Bâle à Horbourg-Wihr et que ni la Commune ni la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (CC du 27.02.2017, point n°8) ne font valoir leur droit de préemption urbain sur les biens suivants :

N° d'ordre	Références cadastrales		Situation du bien	Contenance	Nature	Zonage du POS	Observation
13-2019	S. 07	P. 88/31	Rue du Chêne	684 m ²	Bâti	UC	-
14-2019	S. 01	P. 152/18	Rue de Colmar	348 m ²	Bâti	UA	-
15-2019	S. 01	P. 64 et 92/64	Rue de Meyenheim	179 m ²	Bâti	UA	-

Point n° 4 - Agréments des associés du lot de chasse n°3

Rapporteur : Monsieur Stéphane SENEZ, 1er adjoint, délégation « Urbanisme, Chasse et Forêts »

La commission consultative de chasse communale a été sollicitée par mail en date du 27 juin 2019 pour émettre un avis sur la demande d'agrément de sociétaires de la part de Monsieur Richard ZIHLMANN, Président de l'Association de chasse du Rotleiblé, sur le lot de chasse n°3.

Sont concernés :

- Monsieur Peter FÄRBER, domicilié à FELSBERG (CH-7012) – 36 Hintere Gasse
- Monsieur Marc JAKOB, domicilié à SURSEE (CH-6210) – 16 Centralstrasse
- Monsieur René REINERT, domicilié à GUNZWIL (CH-6022) – 4 Rigiweg
- Monsieur Richard ZIHLMANN, domicile à REIDEN (CH-6260) – 14 Feldstrasse
- Monsieur Rudolf HERGER, domicilié à ALTDORF (CH-6460) – 3 Birkenstrasse
- Monsieur Kilian MARGELIST, domicilié à BALTSCHIEDER (CH-3937) – 5 Schmittenstrasse
- Monsieur Kurt SCHMID, domicilié à RICKENBACH (CH-021) – Sonnenrain
- Monsieur Romain HUEBER, domicilié à BLODELSHEIM (68740) – 4 A rue du 8 Février

Le lieutenant de Louveterie sous la personne d'Alexandre BRUGGER a émis un avis favorable en date du 28/06/2019 et La Fédération départementale des chasseurs du Haut-Rhin en date du 17/07/2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité dont une abstention (F. Billaud),

- **Décide** de donner une suite favorable à la demande de Monsieur Richard ZIHLMANN, Président de L'Association de chasse du Rotleiblé.

Point n°5 - Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin : Révision des statuts

Les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ; notamment la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte, a amené le Comité Syndical a accepté par délibération du 24 juin 2019, les statuts révisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité dont deux abstentions (E. Boll, F. Billaud),

- Emet un avis **favorable** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés à l'unanimité par le Comité Syndical du 24 juin 2019 ;
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

Point n° 6 - Montant définitif des Attributions Compensatrices 2019 de la CC Pays Rhin-Brisach

Rapporteur : Monsieur Christophe BITARD, 2^{ème} adjoint, délégation « Finances »

Lors de sa réunion du 28 novembre 2018, la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) a examiné le transfert de charges associé au transfert des compétences eaux pluviales et Gemapi et validé un rapport qui a ensuite obtenu une validation à la majorité qualifiée des communes intéressées (au moins les deux tiers des conseils municipaux représentant au moins la moitié de la

population ou au moins la moitié des conseils municipaux représentant au moins les deux tiers de la population), puisque 7 communes l'ont approuvé contre un avis défavorable.

La modification des AC par le Conseil Communautaire en application de ce rapport de CLECT n'a donc pas à faire l'objet d'une nouvelle validation par délibération des communes intéressées.

Lors de sa réunion du 13 mars 2019, la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) a examiné le transfert de charges associé au retour de la compétence périscolaire aux communes de l'ex CCER, ainsi que la diminution des AC à hauteur de 30 cts par habitant destinée à financer l'entretien et le renouvellement d'une banque de matériel intercommunale (BDMI). Ces évolutions relèvent de la révision libre. En effet, le transfert de la compétence périscolaire des Communes vers l'ex CCER en septembre 2016 s'était fait sans évaluation des charges transférées et sans réduction des attributions de compensation. Les modifications d'AC proposées par le rapport de la CLECT suivaient donc les décisions validées à l'unanimité par le Conseil Communautaire du 17 septembre 2018. La diminution des AC liée à la BDMI n'est quant à elle pas liée à un transfert de compétence.

Dans les deux cas, il s'agit donc d'une révision libre des AC, qui a fait l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 29 avril 2019, sur laquelle les communes devront donner un avis favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité dont une abstention (F. Billaud),

- **Prend acte** des modifications d'attribution de compensation liées au transfert de la compétence eaux pluviales / Gemapi,
- **Approuve** le rapport rédigé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées lors de sa séance du 13 mars 2019,
- **Valide** la procédure de révision libre des attributions de compensation dans le cadre du transfert de la compétence périscolaire et pour le financement de la BDMI,
- **Valide** le montant des attributions de compensation définitives 2019 tel qu'il apparaît dans la délibération du Conseil Communautaire du 29 avril 2019.

Point n°7 – Rapport 2018 du service des déchets ménagers et assimilés de la CC Pays Rhin-Brisach

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, vice-président à la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach

Monsieur Frédéric GOETZ commente le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, qui a été transmis par courrier électronique à chaque conseiller.

Après délibération, l'Assemblée communale, à l'unanimité dont trois abstentions (E. Boll, J. Jecker, F. Billaud)

- **Approuve** le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach.

Point n° 8 – Modification des horaires d'un adjoint technique

Suite à la délocalisation de la salle commune et à la régularisation fréquente sous forme de récupération des heures supplémentaires, il est indispensable de revoir la durée de travail de Mme Corinne HOFFMEYER dans le but de préserver l'entretien de cette salle.

La durée hebdomadaire de travail passera de 30h00 à 32h00

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Haut-Rhin, en date du 27 août 2019,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Haut-Rhin, en date du 29 août 2019,

Vu le tableau récapitulatif ci-dessous qui prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2019 :

	ECOLE	SALLE POLYVALENTE	MAIRIE ANNEXE
Lundi		7h00 - 11H00	
	16h00 – 19h00		
Mardi		7h00 – 9h45	
	16h00 – 19h00		
Mercredi			
	7h00 – 13h00		
Jeudi		7h00 – 9h45	
	16h00 – 19h00		
Vendredi		7h00 – 09h30	9h30-11h30
	16h00 – 19h00		
Total des heures/32h	18 heures	12 heures	2 heures

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité dont une abstention (F. Billaud),

- **Accepte** la modification de la durée du travail de 30/35^{ème} à 32/35^{ème} pour Mme Corinne HOFFMEYER ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Point n°9 - Suppression du poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

En application de l'article 34 de la loi n°84 - 53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

Le Maire rappelle que le Comité Technique Paritaire (CTP) doit être consulté sur la suppression d'un poste en application de l'article 97 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Compte tenu de la nomination d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au grade de principal de 1^{ère} classe, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,

Considérant **l'avis favorable** du Comité Technique Paritaire en date du 25 juillet 2019, enregistré sous le n°S2019.57,

Considérant le tableau des effectifs adopté par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité dont une abstention (F. Billaud),

- **Accepte** la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif principal de 2ème classe à temps complet.
- **Décide** d'adopter la modification du tableau des emplois en conséquence.

Point n°10 - Suppression du poste d'adjoint technique territorial

En application de l'article 34 de la loi n°84 - 53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

Le Maire rappelle que le Comité Technique Paritaire (CTP) doit être consulté sur la suppression d'un poste en application de l'article 97 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Compte tenu de la nomination d'un adjoint technique territorial au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, il convient de supprimer le poste d'adjoint technique territorial, Considérant l'**avis favorable** du Comité Technique Paritaire en date du 25 juillet 2019, enregistré sous le n°**S2019.56**

Considérant le tableau des effectifs adopté par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité dont une abstention (F. Billaud),

- **Accepte** la suppression d'un poste d'Adjoint technique territorial à temps complet.
- **Décide** d'adopter la modification du tableau des emplois en conséquence.

Point n°11 - Annulation de la délibération n°4 du 15 octobre 2009 – Agrément pour un TIG

Lors de la séance du 15 octobre 2009, point n°4 « Travaux d'intérêts généraux : agrément », le Conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'agrément du Maire pour encadrer les jeunes dans l'exécution de travaux d'intérêts généraux.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité dont une abstention (F. Billaud),

- **Annule** la délibération 15 octobre 2009, point n°4 « Travaux d'intérêts généraux : agrément ».

Point n°12 – Information - Communications

Madame le Maire :

Communauté de brigades de gendarmerie Ensisheim Blodelsheim

Depuis le 1^{er} août 2019, le lieutenant Arnaud Alexandre a pris le commandement de la brigade susnommée, succédant au capitaine Yannick Cordier.

Convention concernant la réhabilitation des quatre bassins de stockage des saumures des MDPA de l'île du Rhin

Elle a été signée le mercredi 19 juin entre la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, EDF, la commune de Fessenheim et le Conservatoire des Sites Alsaciens en la présence de M. le Préfet, Laurent Touvet.

La Communauté de communes Pays Rhin-Brisach est maître d'ouvrage du projet EDF, maître d'ouvrage de la prise d'eau et principal propriétaire de l'emprise du projet, la Commune de Fessenheim, propriétaire de la future aire d'accueil et d'une partie de la zone forestière au nord des bassins et le Conservatoire des Sites Alsaciens, initiateur du projet de réhabilitation des bassins de stockage et gestionnaire des milieux naturels propriétés d'EDF, également appui technique et scientifique de la CCPRB.

Le descriptif du projet est en pièce jointe du procès-verbal qui sera envoyé à l'ensemble du conseil.

Calendrier des chantiers Nature 2020

Comme tous les ans, le Conservatoire des Sites Alsaciens propose des chantiers Nature bénévoles sur les clairières du « Niederwald » et du « Rotleible », les dates proposées étant :

- le samedi 3 octobre 2020 sur le site « Rotleible »
- le samedi 24 octobre 2020 sur le site « Niederwald ».

Chantier « feux tricolores » intersection RD2/RD3b, chantier sécuritaire piétons et véhicules confondus pour solutionner le peu d'espace de l'angle de giration

Le chantier initialement prévu sur cinq semaines, du 8 juillet au 9 août, s'est terminé le mercredi 31 juillet, la route ayant été réouverte le jeudi 1^{er} août dans la matinée avec la mise en route des feux tricolores.

Il est fort regrettable d'avoir eu à subir journallement de nombreuses incivilités. Tout accident en deçà du périmètre de délimitation du chantier aurait été fort préjudiciable pour les exécutants, ainsi que pour la collectivité.

Je tiens à remercier l'entreprise Farming road de nous avoir posé des legos en béton afin de préserver l'enrobé fraîchement posé ; je suis convaincue que les legos en plastique auraient été poussés et nous aurions eu des dégâts importants qui auraient probablement demandé une nouvelle pose.

Chaque feu a une bande de détection dans le sol et se met au vert dès qu'il détecte une présence.

Le trottoir, le long du parvis de la mairie, a été élargi au vu des normes liées à l'accessibilité et le trottoir au droit de la propriété Danner est définitivement fermé au public, le cheminement se fait dorénavant par le passage piétons de la rue de Fessenheim, puis par celui de la rue de la République face au salon de coiffure et le cas échéant par celui de la rue de la République devant la maison Danner. Et inversement.

La cour de l'ancienne école élémentaire s'est transformée en parking pour les besoins de la mairie et des commerces voisins, le dégagement se faisant par la rue de l'école en direction de la rue de Meyenheim. A ce niveau, il reste encore des travaux à faire.

La réception des travaux se fera le 13 septembre prochain.

Lampadaires de la rue de Meyenheim

Ce chantier initialement prévu en automne a été avancé et donc, l'équipement en LEDs des lampadaires s'est fait courant juillet.

Recherche de la légionellose dans les bâtiments communaux, atelier et salle polyvalente

Sept tests ont été effectués :

- cuisine, douche sud et douche nord de l'atelier
- plonge cuisine, douche femme, douche homme et robinet du bar de la salle polyvalente
-

Ces tests ont été effectués par les laboratoires du réseau Eurofins sur la norme NF T 90-431,

« recherche et dénombrement de Legionella spp et de Legionella pneumophila », une méthode par ensemencement direct et après concentration par filtration sur membrane ou centrifugation. Aucune trace de légionellose dans les 7 tests.

La réunion publique annuelle de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) concernant le CNPE de Fessenheim se tiendra pour la 2^{ème} année consécutive à la salle polyvalente de Hirtzfelden, le 15 octobre prochain.

Bureau de vote (ancienne école élémentaire)

Inchangé, confère l'arrêté du 30 août 2019 portant institution des bureaux de vote dans le département du Haut-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2020.

Point des déchets verts de la rue d'Ensisheim

Un aménagement avec des blocs béton a été fait par l'entreprise Farming road dans le but de préserver la clôture lors des chargements.

Soirées du 6 et 18 août 2019

De nombreux dégâts sur les bâtiments communaux, église, école, salle polyvalente ainsi que dans la forêt du Rotleiblé.

Rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach

Il a été validé lors de la séance plénière communautaire du 24 juin dernier. Il sera envoyé sous format électronique avec le compte-rendu de la séance.

Date prévisionnelle de la prochaine séance plénière : jeudi 14 novembre 2019.

Stéphane SENEZ, 1^{er} adjoint, délégation « Urbanisme, chasse et forêts »

Lors de la tempête du 6 août dernier, environ 15 arbres sont tombés sur la route.

Au vu de l'urgence, l'ONF a déjà procédé à l'abattage des arbres abîmés le long de la RD2. Le coût de ces travaux s'élève à 3000 €. Le bois sera vendu.

Christophe BITARD, 2^{ème} adjoint, vice-président au SIAEP de Munchhouse

Implantation de la fibre optique par Rosace. Une convention de servitude avait été signée avec le SIAEP, l'armoire de répartition devait être implantée sur le grillage du château d'eau. Cette convention va être annulée puisque Rosace a demandé à l'installer rue de Munchhouse, à côté des armoires France Télécom.

Valérie BIRGLEN, 4^{ème} adjointe, délégation « Affaires scolaires et jeunesse »

Chiffres des effectifs de l'école pour la rentrée 2019/2020 :

136 enfants au total, 55 en élémentaire et 81 en maternelle. Les classes sont réparties comme l'année scolaire précédente.

Madame le maire clôt la séance à 19h50.